

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) Édition 2020-2021

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)			
Propriétaire 1			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel
Propriétaire 2			
N° téléphone résidence	N° téléphone bureau	N° téléphone cellulaire	Courriel

LOGEMENT		
Adresse	Municipalité	Code postal
Type de bâtiment : <input type="checkbox"/> Individuel/jumelé <input type="checkbox"/> Duplex <input type="checkbox"/> Maison en rangée <input type="checkbox"/> Copropriété (maximum de 2 logements)		
<input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : _____ Propriétaire du terrain <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location : <input type="checkbox"/> Résidence d'accueil : _____ places (maximum 9) <input type="checkbox"/> Maison de chambres : _____ chambres (maximum 3)		
Valeur uniformisée du bâtiment* (excluant la valeur du terrain) : _____ \$		
* Inscire la valeur uniformisée de 2019 (valeur du bâtiment selon l'avis d'évaluation x facteur comparatif = valeur uniformisée)		
Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale : _____ Année de construction : _____		

COMPOSITION DU MÉNAGE		
Propriétaire(s)		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		/ /
2		/ /
Conjoint(e)		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		/ /
Autres		
Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1		/ /
2		/ /
3		/ /
Nombre total de personnes dans le ménage : _____		
Êtes-vous d'ascendance autochtone ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

REVENU DU MÉNAGE
Revenu annuel brut total de tous les occupants du ménage : _____ \$ (Pour l'année d'imposition 2019)

IMPORTANT : Le formulaire complété et les documents à joindre doivent être retournés à votre municipalité ou à la MRC de La Matanie d'ici le **2 octobre 2020**. L'étampe de réception de la municipalité ou de la MRC fera foi de la date de réception officielle. Une demande incomplète sera **irrecevable**

INFORMATIONS UTILES

- Le territoire d'application du programme comprend toutes les municipalités de la MRC de La Matanie.
- Pour être admissible, la valeur uniformisée de l'habitation ne doit pas dépasser 115 000 \$.
- L'aide financière accordée peut atteindre un maximum de 12 000 \$.
- Le montant de l'aide financière est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le taux d'aide. Ce taux peut atteindre 95 % et varie en fonction du revenu du ménage.
- Le coût reconnu tient compte du plus bas montant entre la soumission d'un entrepreneur et l'évaluation du coût des travaux établis par la MRC de La Matanie à partir d'une liste de prix déterminée par la SHQ.
- Un propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a reçu dans le passé une aide financière du programme RénoVillage (RVI) ou du programme RénoRégion (PRR) ou du programme Rénovation Québec (PRQ) ou du programme Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des dix dernières années ou du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années.
- Les travaux ne doivent pas débiter avant que la MRC délivre un certificat d'admissibilité confirmant l'aide financière.
- Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur détenant une licence de la RBQ et des numéros de TPS et de TVQ.
- Les matériaux et la main-d'œuvre doivent être fournis par l'entrepreneur. Les matériaux doivent être neufs et de qualité standard.
- Les travaux doivent être complétés à la satisfaction de la SHQ dans les six mois suivant la délivrance du certificat d'admissibilité par la MRC de La Matanie.
- L'aide financière est versée par la MRC de La Matanie à la fin des travaux.
- Le propriétaire doit s'engager à faire exécuter tous les travaux jugés nécessaires pour corriger les défauts majeurs urgentes.
- Le logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs défauts majeurs.
- Les dossiers admissibles seront traités en fonction des critères suivants, lesquels sont en ordre d'importance : le taux d'aide gouvernementale du programme, la taille des ménages, les revenus totaux des ménages.

TAUX D'AIDE SELON LES REVENUS DU MÉNAGE				
Revenu du ménage = 100 % propriétaire + 100 % conjoint(e) + 25% des autres membres du ménage				
Composition du ménage / taux	Couple ou personne seule	2 à 3 personnes, sauf couple	4 et 5 personnes	6 personnes et plus
Min. 20 % (revenus maximaux admissibles)	égal ou moins de 34 000 \$	égal ou moins de 40 000 \$	égal ou moins de 43 000 \$	égal ou moins de 48 500 \$
Max. 95 %	égal ou moins de 24 000 \$	égal ou moins de 30 000 \$	égal ou moins de 33 000 \$	égal ou moins de 38 500 \$

DOCUMENTS À JOINDRE AVEC LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

- Avis d'évaluation municipale 2019 ;
- Une copie signée de la déclaration fédérale des revenus et des prestations pour l'année d'imposition 2019 ;
- Avis de cotisation complet fédéral et provincial pour l'année d'imposition 2019 ;
- État des dépenses et des revenus, s'il y a lieu.

Les preuves de revenus doivent être fournies pour chaque membre du ménage âgé de 18 ans et plus. Pour les nouveaux résidents permanents, les preuves de revenus peuvent être celles d'un autre pays.

D'autres renseignements pourront être demandés lors de la visite du bâtiment par l'inspecteur accrédité de la MRC de La Matanie.

La MRC communiquera uniquement avec les propriétaires dont le dossier aura été sélectionné afin de planifier une visite de la propriété.

IMPORTANT : Une demande incomplète sera irrecevable.

Cette aide financière est versée par l'entremise du programme RénoRégion financé par la Société d'habitation du Québec et, dans certains cas, par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.